MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES
****
SECRETARIAT GENERAL
****
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

2026-00650 MEF/SG/DGI/DADF

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Ouagadougou, le 12 MARS 2026

Poursuite de l'opération spéciale de délivrance de Permis urbains d'habiter (PUH) et d'Attestation d'attribution de parcelle (AAP) au profit des acquéreurs de parcelles des promoteurs immobiliers privés et coopératives d'habitat
Communiqué de Monsieur le Secrétaire général du Ministère de l'économie et des finances.

Dans le cadre de l'apurement du passif de la promotion immobilière, une opération spéciale de délivrance de Permis urbains d'habiter (PUH) et d'Attestations d'attribution de parcelle (AAP) a été conduite au titre des années 2024 et 2025.

Le bilan établi au 31 décembre 2025 fait ressortir des résultats significatifs en matière de sécurisation foncière et de mobilisation des recettes publiques. Toutefois, un nombre important de bénéficiaires demeure encore en attente de régularisation de leur situation foncière.

Afin de permettre à l'ensemble des acquéreurs concernés de sécuriser juridiquement leurs occupations et d'achever le processus de régularisation engagé, le Secrétaire général du Ministère de l'économie et des finances informe les acquéreurs des parcelles auprès des promoteurs immobiliers privés et de coopératives d'habitat de la reprise de l'opération spéciale de délivrance des PUH et des AAP.

Cette opération qui concerne exclusivement les terrains à usage d'habitation situés sur les cent vingt-sept (127) sites relevant de quarante-neuf (49) promoteurs identifiés par le décret susvisé se déroulera sur la période allant du **16 mars 2026 au 31 décembre 2026.**

Les demandes seront reçues sur la plateforme etitre2 à l'adresse- etitre2.dgi.bf et la composition des dossiers est la même que pour les opérations précédentes.

Par ailleurs, il est porté à la connaissance des usagers que l'opération spéciale de délivrance de titres a été étendue aux parcelles à usage commercial dans les mêmes sites, conformément à l'arrêté interministériel N°2025-0541/MEF/MUH/MATM du 12 novembre 2025 portant organisation d'une opération spéciale de délivrance d'arrêtés de cession provisoire et d'attestations d'acquis de droits provisoires de parcelles à usage de commerce. Le date de démarrage de cette opération fera l'objet d'un communiqué ultérieur, en raison des dispositions organisationnelles en cours de finalisation.

Le Secrétaire général du Ministère de l'économie et des finances sait compter sur l'engagement et l'accompagnement de tous pour le bon déroulement de cette opération d'intérêt national.

Le Secrétaire Général

Ministère de l'Economie et des Finances
Le Secrétaire Général
Secrétariat Général

Vieux Abdoul Rachid SOULAMA

Chevalier de l'Ordre de l'Etalon